



SYNDICAT MIXTE
DE PRÉFIGURATION
DU PARC NATUREL
RÉGIONAL DE L'ASTARAC

PROCÈS-VERBAL DU BUREAU SYNDICAL

Séance du 04 février 2026

Le 04 février 2026 à 18h, le Bureau syndical du Syndicat mixte de préfiguration du Parc naturel régional de l'Astarac, convoqué le 23 janvier 2026, s'est réuni, à Berdoues, sous la présidence de Monsieur François RIVIÈRE, Président.

Étaient présents :

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 27
Présents : 27
Votants : 23

Étaient présents :

COLLÈGE DE LA RÉGION

Éric CADORÉ

Avaient donné procuration : Muriel ABADIE à Éric CADORÉ

COLLÈGE DU DÉPARTEMENT

Françoise CASALÉ, Philippe BRET

COLLÈGE DES INTERCOMMUNALITÉS

Astarac Arros en Gascogne	Sylvie LAHILLE, Christian ABADIE, Daniel POMIES
---------------------------	-------------------------------------------------

Cœur d'Astarac en Gascogne	Patrick FANTON, Jean-Loup ARENOU, Stéphanie CHABBERT
----------------------------	------------------------------------------------------

Val de Gers	François RIVIÈRE, Roger BREIL, Philippe LALANNE
-------------	-------------------------------------------------

Artagnan en Fezensac	Sandrine BERGÉ
----------------------	----------------

Coteaux Arrats Gimone	
-----------------------	--

Grand Auch Cœur de Gascogne	
-----------------------------	--

Avait donné procuration : Bernard PENSIVY à François RIVIÈRE

COLLÈGE DES COMMUNES

Astarac Arros en Gascogne	David JOVÉ, Francis MONSERRAT
---------------------------	-------------------------------

Cœur d'Astarac en Gascogne	Chantal CHLEBNA, Michel AUGÉ
----------------------------	------------------------------

Val de Gers	Pierre MICHELIN, Thierry BONNET
-------------	---------------------------------

Artagnan en Fezensac	
----------------------	--

Coteaux Arrats Gimone	Jacques SERIN
-----------------------	---------------

Grand Auch Cœur de Gascogne	
-----------------------------	--

Villes-portes	Henri CHAVAROT
---------------	----------------

Étaient également présents : Christian VERDIER, Pierre CANO, Olivier BARASZ, Claudine LADOIS, Joël LARY, Michel NEDELLEC

Désignation du secrétaire de séance :

M. Jacques SERIN est nommé secrétaire de séance.

Rappel de l'ordre du jour :

I- Demandes de financement

- Plan Paysage
- Projet LEADER
- Inventaire des patrimoines
- Trame bocagère

II- Administration et finances

- Point d'avance sur les recrutements
- Mise à disposition de personnel
- Adhésion au CNAS

III- Élaboration de la V2 du projet de Charte

- Présentation des avis reçus
- Avancement de la V2 du projet de Charte

IV- Questions diverses

Les points suivants ont été examinés et délibérés :

Délibération 2026_BS01_01

Demande de subvention Plan Paysage

Le Président rappelle que la candidature pour la réalisation d'un Plan Paysage Biodiversité avait été déposée par l'Association pour la création du PNR Astarac auprès de l'OFB. L'objectif de ce Plan Paysage Biodiversité est de mettre en place des projets opérationnels sur 6 sites pilotes destinés à devenir des sites démonstratifs. Une convention entre l'OFB et l'Association pour la création du PNR Astarac, avec un financement à hauteur de 60 000€, a été signée en date du 05 décembre 2024. L'Association a engagé des premières dépenses de personnel en 2025, ainsi que des dépenses d'assistance à maîtrise d'ouvrage par un bureau d'études.

Le Président explique que la poursuite de l'action est désormais portée par le Syndicat mixte à compter de janvier 2026 et qu'il convient que le Syndicat mixte devienne officiellement bénéficiaire associé - partenaire du Plan Paysage Biodiversité au côté de l'Association pour la création du PNR Astarac, bénéficiaire porteur – coordinateur du projet.

Le tableau ci-dessous précise le budget prévisionnel et les montants d'aide OFB pour chacun des deux bénéficiaires partenaires, l'Association pour la création du PNR Astarac et le Syndicat mixte de préfiguration :

Taux de subvention et montant de la subvention de l'OFB par partenaire

Nom du bénéficiaire	Coût total	Montant des dépenses éligibles	Montant de l'aide OFB	Taux d'aide OFB
Association pour la création du PNR de l'Astarac	16 350,00 €	16 350,00 €	11 333,82 €	69,32%
Syndicat mixte de préfiguration du PNR de l'Astarac	70 200,00 €	70 200,00 €	48 666,18 €	69,33%
TOTAL	86 550,00 €	86 550,00 €	60 000,00 €	69,32%

Le détail du budget, notamment par partenaire figure dans le dossier déposé

Le Président propose au Bureau syndical de l'autoriser à conclure l'avenant à la convention de financement auprès de l'OFB.

Le BUREAU SYNDICAL, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, DÉCIDE :

- **DE SOLLICITER** l'OFB pour que le Syndicat mixte de préfiguration du PNR de l'Astarac devienne bénéficiaire associé - partenaire du Plan Paysage Biodiversité au côté de l'Association pour la création du PNR Astarac, bénéficiaire porteur – coordinateur du projet, conformément au tableau ci-dessus ;
- **D'AUTORISER** Monsieur François RIVIÈRE, Président du Syndicat mixte de préfiguration à conclure l'avenant à la convention de subvention auprès de l'OFB

**Délibération
2026_BS01_02**

**Demande de subvention projet « Partage des enjeux de mobilisation
pour l'Astarac de demain » au LEADER**

Le Président rappelle qu'un des enjeux majeurs de la réussite du projet de PNR est d'impliquer, de sensibiliser les habitants, les associations, les entreprises, etc. et de favoriser l'appropriation pour que chacun devienne acteur du territoire. Il s'agit de partager les richesses et les spécificités de l'Astarac, les enjeux du territoire et les leviers d'actions, afin que le territoire renforce sa capacité d'agir.

Après une phase importante consacrée à la construction collective du projet, le Syndicat mixte souhaite démarrer une nouvelle étape de partage et de mobilisation plus large, en préparation notamment des étapes à venir d'enquête publique et de délibération des communes.

Le Président explique que le projet « Partage des enjeux et mobilisation pour l'Astarac de demain » a été conçu afin de permettre au Syndicat mixte d'engager cette nouvelle étape de partage et de mobilisation plus large des habitants, visiteurs, élus et acteurs du territoire, au travers d'une démarche fédératrice et de la création d'outils innovants et adaptés au territoire.

Ce projet se compose de plusieurs volets :

- **Volet 1 :** Partager les fondamentaux du projet de PNR de l'Astarac, au travers d'outils innovants et adaptés au territoire afin de sensibiliser les habitants, visiteurs, élus et acteurs.
- **Volet 2 :** Concevoir, élaborer et lancer une collection de publications thématiques « Les cahiers de l'Astarac » avec pour objectif d'apporter des connaissances sur l'histoire, les patrimoines, les spécificités géographiques, les coutumes, mes richesses naturelles de l'Astarac.
- **Volet 3 :** Concevoir, structurer et développer progressivement une offre de médiation et sensibilisation transversale et partagée : établir un état des lieux et construire progressivement et collectivement cette offre.

Un calendrier de réalisation est défini et comprend un échelonnement de la réalisation des différentes actions du programme d'actions, sur une durée de 2 ans

- Date de début : avril 2026
- Date de fin : décembre 2027

Le plan de financement prévisionnel de ce projet est le suivant :

Désignation	Montant
INVESTISSEMENTS (travaux, équipements...)	
ETUDES/ PRESTATIONS EXTERNES	
Prestations externes (réalisation vidéo et capsules vidéo, conception maquettes, prestations experts thématiques, frais d'impression, frais d'élaboration des maquettes et kits pédagogiques, etc.).	25 200 €
INGENIERIE (frais de rémunération)	
Equipe ingénierie interne mobilisée pour la réalisation du projet : 1 chef de projet, 1 chargé de mission Patrimoines et médiation, 1 chargé de mission Paysages, 1 chargé de communication	52 800 €
Total de 264 jours sur une durée de 2 ans prévue pour la réalisation du projet	
TOTAL	78 000€

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL		
Source de financement	Montant HT	%
Programme LEADER	49 920 €	64 %
Etat (à préciser) :		
Région (à préciser) :		
Intercommunalité / commune (à préciser) :		
Autres (à préciser) :		
Total des aides publiques		
Financement privé (à préciser) :		
Total des financements privés		
Fonds propres :	28 080 €	36 %
TOTAL	78 000 €	100 %

Ce plan de financement prévisionnel va être précisé et sera actualisé lors du prochain Comité syndical.

Le Président propose de solliciter une aide du programme européen LEADER selon le plan de financement présenté ci-dessus pour le projet de « Partage des enjeux et mobilisation pour l'Astarac de demain »

Le BUREAU SYNDICAL, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, DÉCIDE :

- **DE SOLLICITER** un financement pour un projet intitulé « Partage des enjeux et mobilisation pour l'Astarac de demain » auprès du LEADER,
- **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel exposé,
- **D'AUTORISER** le Président à entreprendre les démarches nécessaires pour l'octroi de ce financement auprès du LEADER.

Délibération
2026_BS01_03

Intérêt de la convention Inventaire du patrimoine et demande de subvention

Le Président explique qu'un inventaire du patrimoine en terre crue a été engagé par la Région Occitanie sur les Communes de Belloc-Saint-Clamens et Saint-Michel, disposant d'un riche patrimoine en terre crue. Cet inventaire a été mené en 2025 par la Chargée de recherche du Service de la Connaissance et de l'Inventaire des patrimoines de la Région mais n'a pas pu être finalisé suite à sa mutation vers une autre collectivité.

Le Service de la Connaissance et de l'Inventaire des patrimoines de la Région a proposé au Syndicat mixte de préfiguration du PNR de l'Astarac de poursuivre l'inventaire en y consacrant des moyens humains au travers de son chargé de mission Patrimoines et médiation (qui a participé aux travaux d'inventaires menés par la Région), au travers d'une convention et d'un financement de 50% avec un appui en termes de formation et mise à disposition des logiciels dédiés par le Service de la Connaissance et de l'Inventaire des patrimoines de la Région. Cette convention pourrait être effective à partir de mai/juin 2026, sous réserve de confirmation. Le budget estimatif serait de l'ordre de 25000€/an avec un financement à hauteur de 50% de la Région, selon les conditions de financement annoncées.

Le Président propose de signifier l'intérêt d'une convention de partenariat avec la Région et de solliciter une aide de financement pour être en capacité de poursuivre l'action « Inventaire du patrimoine » sur le territoire de l'Astarac.

Le BUREAU SYNDICAL, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** l'intérêt de la convention de partenariat entre le Syndicat mixte de préfiguration et la Région,

- **DE SOLLICITER** un financement pour la poursuite de l'Inventaire du patrimoine auprès de la Région,
- **D'AUTORISER** le Président à entreprendre les démarches nécessaires pour l'octroi de ce financement auprès des services de la Région et à préciser les modalités de déroulement et le budget prévisionnel de l'action,
- **D'AUTORISER** le Président à signer tous les documents y afférents.

Délibération
2026_BS01_04

Programme de renforcement de la trame bocagère à l'échelle des communes

Le Président rappelle que la trame bocagère est une composante déterminante de la fonctionnalité écologique de la mosaïque paysagère de l'Astarac. Un travail d'analyse approfondie de la fonctionnalité du bocage de l'Astarac a été réalisé en 2024 avec l'appui de l'outil Grain Bocager développé par l'INRAE et la Fédération des Chasseurs. En 2024, 33 % du territoire de l'Astarac présente un bocage fonctionnel. Les enjeux de préservation et de renforcement de la trame bocagère sont importants et constituent un facteur clé d'adaptation et de résilience de l'Astarac dans son ensemble.

Après un premier programme mené en 2023 et 2024, qui a permis la réalisation de l'étude de fonctionnalité de la trame bocagère et une première phase d'animation territoriale autour des enjeux de préservation et renforcement de la trame bocagère, il est proposé d'engager un second programme d'actions de préfiguration sur 2 années, en ciblant l'accompagnement de communes pilotes pour le renforcement de la trame bocagère et la réalisation d'une campagne de sensibilisation des élus, professionnels et habitants.

Les objectifs sont les suivants :

- Renforcer la trame bocagère de l'Astarac, en améliorer la fonctionnalité écologique,
- Sensibiliser les élus, habitants, professionnels et acteurs de l'Astarac sur les enjeux liés à la préservation et restauration de la trame bocagère.

Le Président explique que ce programme est en cours de préparation avec la Fédération de Chasse, Arbre et Paysage 32 et le Département. L'objectif est qu'il soit prêt à être déployé après les élections.

Le Président propose d'approuver le principe d'élaboration de ce programme de renforcement de la trame bocagère et de solliciter une aide auprès du Département.

Le BUREAU SYNDICAL, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** le principe d'élaboration d'un programme de renforcement de la trame bocagère
- **DE SOLLICITER** un financement de ce programme auprès du Département,
- **D'AUTORISER** le Président à entreprendre les démarches nécessaires pour l'octroi de ce financement auprès des services du Département et à préciser les modalités de déroulement et le budget prévisionnel de l'action,
- **D'AUTORISER** le Président à signer tous les documents y afférents.

Délibération
2026_BS01_05

Renouvellement mise à disposition Nadia Carmaux

Le Président rappelle que Nadia CARMAUX était mise à disposition par le Syndicat mixte de gestion du PNR des Vosges du Nord (SYCOPARC), auprès de l'Association pour la création du PNR Astarac puis du Syndicat mixte de préfiguration du PNR de l'Astarac, depuis le 01 février 2025 et jusqu'au 31 janvier 2026, en vue d'exercer les fonctions de Chargée de mission Charte, SIG et Aménagement, à hauteur de 20 %, soit 40 jours annuels.

Il est proposé de renouveler la mise à disposition de Nadia Carmaux pour une durée de 1 an à hauteur de 10% pour les étapes de finalisation et reprise du plan de parc et l'appui à la constitution/évolution de la base SIG, en appui du chargé

de mission arrivé récemment. Cette mise à disposition s'établirait ainsi du 01 février 2026 au 31 janvier 2027, à hauteur de 10%, soit 20 jours annuels.

Le Président propose au Bureau syndical d'approuver le renouvellement de la mise à disposition et d'autoriser la signature de la convention.

Le BUREAU SYNDICAL, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** le renouvellement de la convention de mise à disposition de Nadia Carmaux aux conditions présentées ci-dessus,
- **D'AUTORISER** le Président à signer le renouvellement de la convention de mise à disposition de Nadia Carmaux.

**Délibération
2026_BS01_06**

Adhésion au Comité National des Actions Sociales (CNAS)

L'action sociale constitue un élément incontournable des relations sociales au sein d'une collectivité territoriale ou d'un établissement public. Depuis 2007, chaque assemblée délibérante d'une collectivité territoriale ou établissement public a l'obligation de définir la politique d'action sociale conduite au bénéfice des agents. Elle détermine la liste des prestations, les crédits budgétaires alloués à cette politique qui constituent des dépenses obligatoires pour la collectivité, et les modalités de gestion (en interne ou par l'intermédiaire d'un organisme externe comme le Centre de gestion ou une association nationale).

Le Président rappelle que le Syndicat mixte de préfiguration du PNR de l'Astarac a été créé le 1^{er} janvier 2025 et que les personnels ont été transférés de l'Association pour la création du PNR Astarac au Syndicat mixte, à partir du 1^{er} avril 2025.

Compte-tenu de la petite taille du Syndicat mixte de préfiguration et afin de définir une politique d'action sociale au bénéfice des personnels du Syndicat mixte, le Président propose de confier la gestion de l'action sociale à une association afin de répondre aux attentes des agents. Il propose ainsi d'adhérer au Comité National d'Action Sociale (CNAS) afin que les personnels puissent disposer d'un éventail de prestations d'action sociale (prestations pour les enfants, tickets CESU, billetterie, etc.). La cotisation 2026 est de 222€ par agent.

Le BUREAU SYNDICAL, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** l'adhésion au Comité National d'Action Sociale ;
- **DE DÉSIGNER** Monsieur François RIVIÈRE membre de l'organe délibérant, en qualité de délégué élu pour représenter la collectivité auprès du CNAS et à nommer un correspondant CNAS parmi le personnel bénéficiaire ;
- **D'AUTORISER** le Président à signer la convention d'adhésion, à faire désigner un membre du personnel bénéficiaire, en qualité de délégué agent pour représenter la collectivité auprès du CNAS ;
- **DÉCIDE** de verser la cotisation selon les modalités présentées ci-dessus.

Les points suivants ont été examinés et n'ont pas fait l'objet de délibérations :

Administration du Syndicat mixte

- **Projet** : présentation d'une fiche action « Renforcer la résilience et la fonctionnalité écologique de la mosaïque paysagère de l'Astarac » dans le cadre de la candidature Life Biodiv'Occitanie coordonnée par la Région

La fiche-action présentée vise à mener une démarche renforcée sur 2 bassins versants pilotes : conception observatoire mosaïque, inventaire et restauration de la fonctionnalité des mares et milieux humides, diagnostic ruissellement et actions d'atténuation de l'érosion, etc. Si la candidature Life est retenue, le projet débutera début 2027 pour 5 ans. Budget prévisionnel : 250 k€ et subvention attendue 60%. 150 k€

- **Ressources humaines** : point d'avancement sur les recrutements

Rémi AUGISTROU, chargé de mission Biodiversité et SIG, est arrivé en poste le 05/01/26. Il est chargé de déployer le projet d'Atlas de la Biodiversité, grâce aux financements obtenus de l'OFB (80%). Le lancement de l'Atlas de la Biodiversité est en cours de préparation et sera lancé officiellement après la phase électorale.

Le recrutement du chargé de mission Arbre et forêt est encore en cours.

Projet de Charte

L'examen du projet de Charte par les instances nationales suit son cours de manière favorable :

- Le Bureau de la Fédération nationale des PNR a émis un avis favorable à l'unanimité
- Le CNPN a produit une note de suggestions et émis un avis favorable à l'unanimité
- L'avis du préfet de Région est attendu très prochainement.

Le calendrier prévisionnel :

- Phase de relecture/vérifications : jusqu'au 13 février inclus
- Envoi au comité technique et échanges bilatéraux avec les services de l'État prévus
- Version V2 finalisée de la Charte : semaine du 16 au 20 février (sous réserve de la date de réception de l'avis de l'État)
- Envoi aux membres du Comité syndical en vue du CS du 04 mars pour validation
- Saisie et avis de l'autorité environnementale IGEDD

Le diaporama est disponible sur demande et est mis en ligne dans l'intranet-élus.

Approuvé le [DATE]

Le secrétaire de séance,

Le Président,

Jacques SERIN

François RIVIÈRE